



Le mot du Maire



Chères Meroutaines, chers Meroutains,

Parmi les gros dossiers que nous avons à traiter cet automne, il y a celui du projet de fusion des communes de Meroux et de Moval. Pourquoi vous proposer ce sujet maintenant ? Parce que c'est la bonne période : si nous allons vers cette fusion, nous aurons, pour l'année 2019, une gestion commune de nos deux villages et une fusion en 2020, année des élections municipales.

Je vous ai déjà expliqué l'intérêt économique de cette fusion. Une commune, c'est un seul conseil municipal (15 membres dans notre cas), moins d'élus indemnisés, un seul secrétariat, une seule équipe d'agents techniques, la suppression pure et simple du syndicat intercommunal de Meroux et Moval... Le maintien des dotations de l'état nous permettra des investissements que nous ne pourrions pas réaliser en restant isolés. Les projets en cours seront conduits à leur terme. La fiscalité sera alignée sur celle de la commune ayant actuellement les taux les plus bas. Mais au-delà de l'aspect financier, il y a, et c'est l'essentiel à mes yeux, l'union de nos populations que tout rapproche. Le temps est venu de nous construire un avenir commun durable, dans le respect et dans l'écoute de tous les habitants de Meroux et de Moval. Demain, ensemble, nous serons plus forts car plus nombreux, plus écoutés et plus entendus. Sans être un modèle, nous aurons montré aux autres communes du département que l'union est possible quand elle est bien préparée et portée par une volonté commune et partagée. Nous aurons montré la voie. Certes le nom de l'éventuelle commune unique sera nouveau. Pour faire simple, il pourrait s'agir d'une combinaison des noms de Meroux et de Moval. Mais les rues garderont leur dénomination actuelle et donc la gêne pour les habitants sera réduite et devrait être de courte durée.

Sur ce sujet important, vous serez consultés lors d'un vote qui se tiendra dans les deux mairies, le dimanche 18 novembre, de 8 heures à 16 heures. La question qui vous sera posée lors de cette consultation est simple : "Souhaitez-vous la fusion au 1^{er} janvier 2020 des communes de Meroux et de Moval ?". Vous aurez deux bulletins à votre disposition, un bulletin "OUI à la commune nouvelle" et un bulletin "NON à la commune nouvelle". Je souhaite naturellement qu'un maximum d'électeurs se déplace pour ce scrutin, afin que le

pourcentage de votes exprimés soit réellement significatif pour être pris en compte dans les décisions que prendront les conseils municipaux de Meroux et de Moval à la fin du mois de novembre. Vous connaissez tous le proverbe suivant : "Qui ne dit mot consent". Devrons-nous ainsi penser que celles et ceux qui ne viendront pas voter le 18 novembre adhèrent, de fait, à ce projet de fusion ? Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez signer une procuration (simple lettre manuscrite, sur papier libre, mentionnant votre nom, votre adresse et le nom de la personne qui votera pour vous) et la remettre à une personne qui viendra alors voter en votre nom. Les procurations seront conservées en mairie. Enfin les nouveaux habitants, non encore inscrits sur les listes électorales, pourront venir voter en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Je souhaite aussi que vous veniez librement exprimer votre avis, avant le 18 novembre, dans les registres mis à votre disposition dans les mairies de Meroux et de Moval. Toutes les opinions, même anonymes, seront lues et prises en compte par les conseils municipaux.

Nous sommes pleinement dans une démarche de démocratie directe et participative. Par votre vote, par la notification de votre position dans les registres, vous avez la possibilité de vous exprimer. Ne restez pas à l'écart de ce débat.

Je suis à votre disposition en mairie, lors de mes permanences ou sur rendez-vous, pour évoquer avec vous ce projet de fusion.

Je compte sur chacune et sur chacun d'entre vous dans cette période importante pour l'avenir de Meroux,

Stéphane Guyod
Maire de Meroux

PS : Une coquille s'est glissée dans la lettre que Jean-Claude Martin et moi-même vous avons adressée il y a quelques semaines. Si l'association entre Meroux et Moval a bien été effective le 15 juillet 1972, la désassociation date de 1997 et pas de 1993, comme écrit par erreur.

Infos village

Stands surprises glacées

Dans le cadre des surprises glacées, la commune de Meroux, en collaboration avec les parents de l'APEMMS, organise un marché de Noël le samedi 15 décembre de 14h à 20h30. Si vous souhaitez exposer vos créations artisanales, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie au 03 84 56 04 30 ou avec l'APEMMS au 06 62 24 03 28.



Campagne de distillation 2018-2019

Les opérations de distillation réalisées en atelier public au cours de la campagne 2018-2019 devront intervenir pendant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 entre 6h00 et 19h00. Aucune distillation n'est autorisée le dimanche et les jours fériés.

11 novembre

La cérémonie débutera à 9h00 devant le monument aux morts avec la remise du drapeau aux écoliers. Elle sera suivie d'un défilé jusqu'à l'ouvrage militaire, de la découverte d'une plaque commémorative, de l'animation par l'association Souvenir et Amitié (avec le soutien du Conseil Départemental 90), de chants de l'époque avec les Baladins ... La journée se poursuivra avec l'apéritif offert par le Syndicat intercommunal de Meroux et Moval, le repas et, dans l'après-midi, des visites du fort. A disposition, des expositions, la maquette de l'avion de Pégoud.



Vente de bleuets par les bénévoles de l'APEMMS au bénéfice de l'ONAC
Rendez-vous à 9h00 au monument aux morts

Pour clore le centenaire, l'association Fortiff'Séré vous invite à participer à leur conférence présentant le travail de M. Séré de Rivières, le père des fortifications entre 1870 et 1914, qui se tiendra à la mairie le vendredi 16 novembre à 20h30. Entrée gratuite.

Le conseil municipal a voté



- La demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la rue de Belfort.
- La subvention à Souvenir et amitiés pour ses actions au 11 novembre.
- La redevance d'occupation du domaine public pour GRDF (gaz de France)
- L'indemnité du Trésorier pour 2018
- Le renouvellement de la convention de groupement de commandes pour la signalisation verticale avec le Département.

Le conseil municipal a été informé

- de la nouvelle organisation de l'ALSH du mercredi.
- De la gestion de l'ouvrage de Meroux.
- De l'organisation du 11 novembre.
- De la nouvelle implantation du pilonne TDF.
- De la subvention aux communes sinistrées de l'Aude.
- De la tenue de la réunion lotissement Touramont.
- De l'organisation de la consultation du 18 novembre.
- Du devenir d'une rose un espoir.

Les travaux

Rue de Vézelois

Les travaux avancent comme prévu. Ils se termineront à la mi-novembre.

Travaux EDF

L'électricité sera coupée sur le secteur de la rue de Belfort le mardi 4 décembre de 8h00 à 12h30 afin de permettre la réalisation de travaux par ERDF.



Le coin des associations

Téléthon 2018

Les bénévoles ne vont pas tarder à vous proposer la vente de ballons. Cette année, l'équipe a pu se fournir en ballons biodégradables ! Merci de leur réserver un bon accueil.



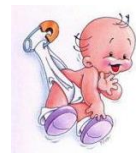
Les courses et le lâcher de ballons auront lieu le dimanche 2 décembre. Nouveauté de l'année : la course adultes sera mixte : personnes valides et personnes à mobilité réduite.

Etat civil

Naissance:

Noham MIGNON, le 29 septembre 2018.

Bienvenue à ce petit et félicitations aux heureux parents



Bloc note

Appels d'urgence

- 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie-police

- 112 appels d'urgence partout en Europe
- 115 SAMU Social
- 119 enfance maltraitée
- 116 urgence sociale
- 114 urgence pour sourds et malentendants
- 3909 violences conjugales
- 3117 vigilance citoyenne SNCF
- 3624 SOS médecin 24h/24h
- 3939 allô service public
- 113 info drogue, alcool, tabac